

<http://pierre-alain-millet.fr/Logement-etudiant-les-efforts-ne>



Conseil de métropole du 30 Septembre 2019

Logement étudiant, les efforts ne sont pas à la hauteur des besoins !

- Interventions - Conseil métropolitain du Grand Lyon -

Date de mise en ligne : lundi 30 septembre 2019

Copyright © Blog Vénissien de Pierre-Alain Millet - Tous droits réservés

Cette délibération organise le soutien de la métropole à la construction de logements sociaux étudiants. Si vous nous dites que des moyens sans précédents sont mobilisés, il faut bien comprendre que ces moyens restent très loin de ce qui permettrait de répondre aux besoins.

Nous avons 155 000 étudiants en 2016 et nous en attendons 180 000 attendus en 2025.

Nous avons aujourd'hui 36 000 lits étudiants dont 17500 sociaux entre le CROUS et les bailleurs. Donc la grande majorité des étudiants se logent chez l'habitant ou dans le privé, privé qui ne s'y trompe pas, comme le dit le Figaro dans un article récent, le logement étudiant, c'est un placement de choix ... Il y a pourtant 35000 étudiants boursiers qui cherchent bien évidemment un logement à faible loyer.

Regardons donc l'effet attendu de ces moyens sans précédents.

Nous voulons construire 4200 logements sociaux étudiants en plus pour 2025, soit une hausse significative de 24%.

Mais cela conduirait à passer de 11,2% de places de logement sociaux à 12% en 2025, c'est à dire que nous ne répondrons à cette date qu'à un tiers des étudiants boursiers, alors que bien évidemment, beaucoup de non boursiers ont besoin de logement à bas loyer.

Comme sur la plupart des politiques sociales, nous sommes très, très loin du besoin réel.

Notons de plus que le CROUS ne constitue que moins de la moitié de l'offre et au total ne répond plus qu'à 5% de la demande, alors qu'il logeait un tiers des étudiants il y a 50 ans. Cela illustre le désengagement de l'état pendant des décennies, et le plan 40000 ne peut suffire à inverser la tendance.

Nous considérons que la priorité pour répondre aux besoins des étudiants est d'aider le CROUS, autant pour le niveau des loyers, que pour la cohérence d'une offre dédiée aux étudiants, quelques soient leur statut, y compris ceux qui ne peuvent relever du logement social.

Au contraire, les nombreuses résidences étudiantes qui fleurissent nous conduisent à une question. Qui vérifie la réalité de l'occupation de ces résidences, qui logent parfois bien peu d'étudiants.